

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS



LE MOT DU MAIRE

Soucieux de protéger au mieux les habitants d'Oletta, de préserver notre environnement et notre cadre de vie, les élus de la commune d'Oletta s'engagent dans une politique d'information, de prévention et de transparence en matière de gestion des risques (naturels ou technologiques) sur notre territoire.

A ce titre, nous avons mis à jour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui a pour objectif de vous informer sur les risques identifiés sur la commune. Ce document s'ajoute au Plan Communal de Sauvegarde établi sur la commune en 2017.

Le DICRIM appréhende de manière informative la gestion des risques, les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque et les mesures de prévention prises par la commune pour la sécurité de ses habitants.

Notre territoire bénéficie d'un environnement exceptionnel mais il est également exposé à d'éventuelles catastrophes naturelles ou technologiques. Aussi, en matière de prévention, même si de nombreuses actions sont menées sur la commune, il est primordial de vous informer sur les bons réflexes et les conduites à tenir afin de préserver votre sécurité et celle de vos proches dans de telles situations.

Ce document a pour volonté de vous informer mais également de faire chacun de nous l'acteur de sa propre sécurité. C'est pourquoi je vous invite à le lire attentivement et à respecter les consignes qui y seront inscrites.

Jean-Pierre LECCIA
Maire d'Oletta

RISQUES MAJEURS

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent un risque majeur:

- une faible fréquence.
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : inondation, tempête, feux de forêt, séisme, mouvement de terrain, canicule...
- **Les risques technologiques** : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage...

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS doit être compatible avec le plan Orsec. Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR (Plan de Prévention des Risques) approuvé ou dans le champ d'application d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Notre commune est soumise à 2 PPR (Inondation et Feux de forêts), c'est pour cela qu'en 2017 la commune a créé son propre PCS pour répondre aux différents risques et éventuelles crises.

LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

La commune dispose d'une réserve communale. Elle est composée d'une vingtaine de bénévoles.

On peut leur attribuer certaines missions telles que :

- La surveillance des cours d'eau.
- L'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu.
- Le déneigement.
- La surveillance et l'intervention sur feu naissant.

C'est sur dernier point que la réserve de la commune est la plus efficace. En effet, durant l'été elle participe au dispositif de surveillance des incendies. Disposant de matériels tels que deux camions équipés incendie, les réservistes peuvent s'investir efficacement sur la surveillance et les feux naissants.

L'ALERTE A LA POPULATION

L'ALERTE PAR SIRENE



La commune ne possède pas de sirène de réseau national fixe comme l'on peut voir dans certaines villes. Cependant afin de pallier cette absence, la commune a acquis une sirène mobile adaptable sur les véhicules communales.

Cette sirène permet de diffuser l'alerte par signal sonore pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre les mesures de sauvegarde adaptées. Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

LE SYSTEME D'ALERTE TELEPHONIQUE « INFO MAIRIE »



LA RADIO

Ce dispositif permet de vous alerter rapidement (par SMS ou appel téléphonique) en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance ainsi que la gestion éventuelle d'une situation de crise ; qu'il s'agisse de risques naturels ou technologiques. Ce système peut être utile pour toutes autres circonstances comme, les travaux qui peuvent avoir un impact sur votre vie quotidienne (coupure d'eau, d'électricité etc.) ou encore pour prévenir des manifestations à venir.

Ecoutez la radio RCFM Frequenza Mora 101.7 et les radios de proximité donneront des informations complémentaires.

LE PORTE A PORTE



La population peut aussi être alertée par le porte-à-porte, par des agents de la commune, mais aussi par les bénévoles de la Réserve Communale.

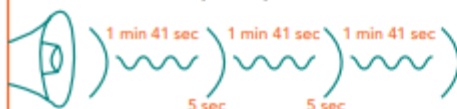
LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE A ADOPTER



ALERTE EN CAS DE RISQUES MAJEURS

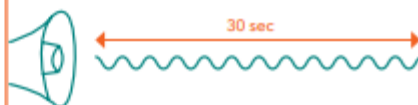
VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE

Un son montant et descendant 3 fois, 1 minute et 41 secondes séparées par un court silence



VOUS ENTENDEZ LA FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES



FEU DE FORÊT

Fermez volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés



MOUVEMENT DE TERRAIN

Éloignez-vous de la zone dangereuse



INONDATION

Montez à pied dans les étages



SÉISME

Abritez-vous sous un meuble solide



RISQUE INDUSTRIEL

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Éloignez-vous de la zone dangereuse



RISQUE NUCLÉAIRE

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



RUPTURE DE BARRAGE

Gagnez immédiatement les hauteurs



N° Vert 0 800 427 366

appel gratuit depuis un poste fixe

ÉCOUTEZ LES CONSIGNES GÉNÉRALES

SAVOIR DONNER UNE ALERTE

Vous pouvez faire face à des situations où vous serez amenés à donner l'alerte.

Vous devez dans un premier temps contacter les Sapeurs-Pompiers en composant le 18 ou le 112.

Votre message doit contenir les points suivants:

- Votre identité et le numéro de téléphone où vous joindre
- Le lieu et la nature de l'évènement
- Les risques éventuels que vous voyez
- Le nombre de victimes (si il y en a)
- Les premières mesures que vous mettez en œuvre

NE RACCROCHEZ PAS TANT QUE L'OPERATEUR NE VOUS LE DIT PAS

LES RISQUES NATURELS

LE FEU DE FORET

CARACTERISTIQUES

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle ou humaine.

Ce risque est très important en Haute-Corse et augmente lors de la saison estivale. Mais l'on s'aperçoit durant ces deux dernières années que nous connaissons une augmentation des feux durant l'hiver (cause du changement climatique).

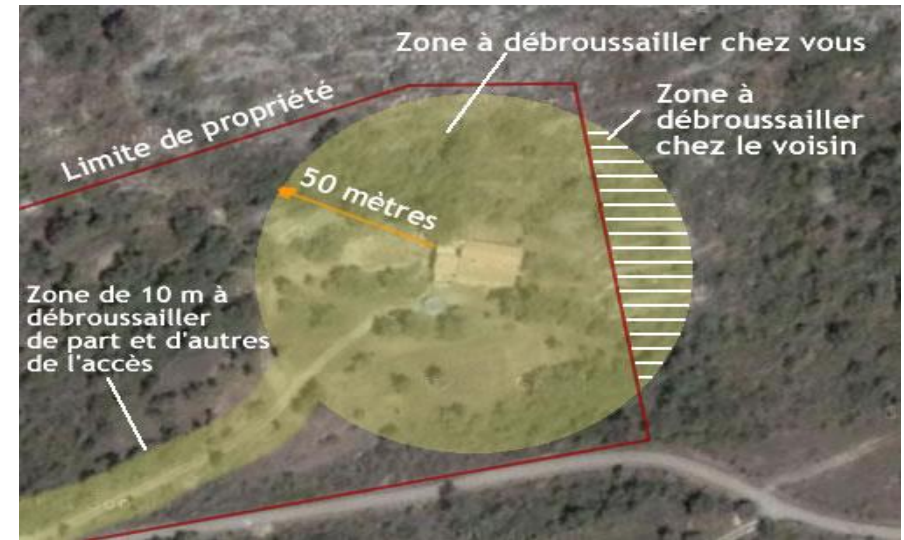
Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions et surtout les citoyens est important.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les secteurs de la plaine, Padula, San Griolo sont les plus exposés au risque incendie. De nombreux grands incendies ont touché notre territoire, le feu de 1989, les feux de 2003 et plus récemment le feu de 2017 (qui s'est déclaré sur la commune d'Olmata di Tuda).

LES MESURES DE PREVENTION

- Arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu durant les périodes sensibles (du 1er juin au 30 septembre notamment).
- Arrêté préfectoral rendant obligatoire le débroussaillage. Le débroussaillage a pour objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Il doit être accompli chaque année avant le 1^{er} juillet.
- Sensibilisation de la commune des administrés sur les obligations de démaquisage.
- Contrôle et mise en demeure des travaux de débroussaillage.
- Surveillance de la Réserve Communale lors des périodes à fort risque incendie.



CONDUITE A TENIR

Proche du sinistre

- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Abriter ou isoler les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers afin de choisir le moment opportun.

Si le sinistre vous surprend

- Donner l'alerte
- Évacuer la zone en restant le plus calme possible
- Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes.

Après le sinistre

- Éteindre les foyers résiduels
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée
- Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
- Venir en aide aux voisins.
- Écouter la radio.

LES RISQUES NATURELS

L'INONDATION

CARACTERISTIQUES

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières.

Elle peut se présenter sous différents aspects :

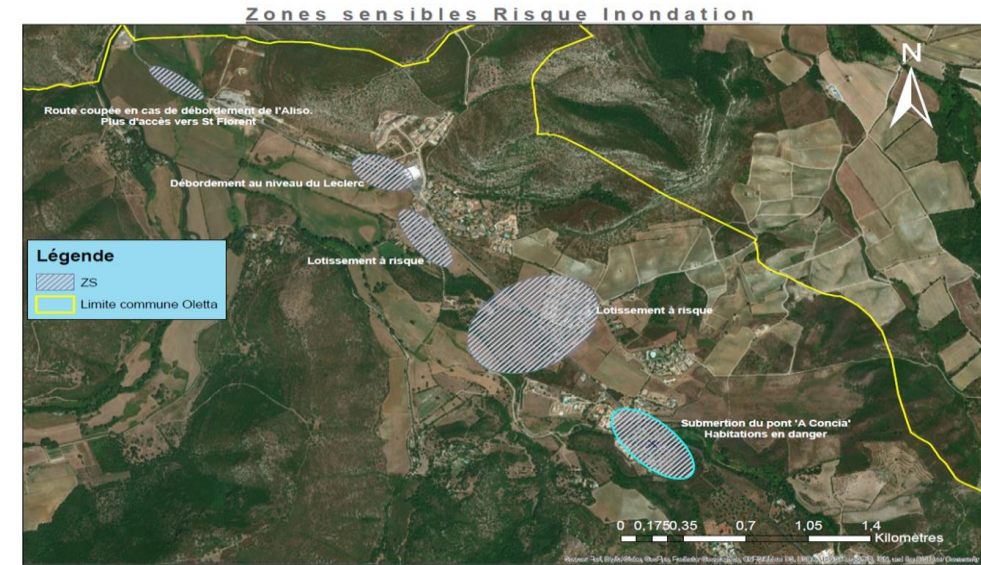
- L'inondation de plaine : la montée des eaux est en général assez lente.
- L'inondation torrentielle : suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante. Ce type d'inondation est d'autant plus dangereux que les rivières sont souvent asséchées en été.
- L'inondation par ruissèlement urbain : correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Sur Oletta, cela concerne essentiellement le fleuve l'Aliso et le ruisseau de la Concia, le risque étant principalement le débordement des cours d'eau et l'inondation torrentielle. La commune a subi des inondations assez importantes en Mars et Novembre 2011, ainsi qu'en 2014, 2015 (où l'on recense 2 décès) et 2016.

LES MESURES DE PREVENTION

- Un Plan de Prévention du Risque Inondation a été approuvé par l'Etat.
- L'obligation des propriétaires à entretenir les berges afin d'éviter les embâcles dans le lit de la rivière.



CONDUITE A TENIR

AVANT

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
- Couper l'électricité.
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements.
- Garer les véhicules.
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

PENDANT

- Prévoir les moyens d'évacuation.
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) :

lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS

- Aérer.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

LES RISQUES NATURELS

GRAND FROID / NEIGE

CARACTERISTIQUES

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux. La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Ces phénomènes sont rares sur la commune mais peuvent provoquer des perturbations importantes si ils se produisent.

LES MESURES DE PREVENTION

- La commune est équipée de matériel de déneigement.
- Un plan départemental « Grand Froid » est activé si nécessaire.



CONDUITE A TENIR

- Prudence dans vos déplacements. conditions de circulation. favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide.
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon. • Écouter la radio
- Pour sortir et vous déplacez, veillez à un habillement chaud et adéquat. • Evitez les déplacements en voiture, sauf nécessité.
- Déneiger devant vos domiciles. • Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes.
- Utiliser des équipements spéciaux. • Rappelez-vous que l'alcool
- S'informer sur les

LES RISQUES NATURELS

LA CANICULE

CARACTERISTIQUES

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

LES MESURES DE PREVENTION

Il existe un plan départemental canicule qui est une déclinaison du plan national. Il prend en compte le dispositif contenu dans le plan national annuel et les dispositions des instructions et circulaires interministérielles. Un dispositif spécifique est donc mis en œuvre du 1er juin au 31 août dans le département. Le plan départemental canicule comporte quatre niveaux de gestion :

- Le niveau 1 «veille saisonnière» qui correspond à la carte de vigilance verte.
- Le niveau 2 «avertissement chaleur» qui correspond à la

- Le niveau 3 «alerte canicule» qui correspond à la carte de vigilance orange .
- Le niveau 4 «mobilisation maximale» qui correspond à la carte de vigilance rouge.

Météo France (site Meteofrance.fr) publie la carte de vigilance météorologique à 6h et 16h. Cette carte indique pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis face au risque canicule. Lorsque la carte comporte une zone orange ou rouge, elle est accompagnée de bulletins de suivi réguliers précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin. La carte de vigilance s'adresse à l'ensemble de la population



CONDUITE A TENIR

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais.
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif.
- Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes.
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgé.
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible).

LES RISQUES NATURELS

LES SEISMES

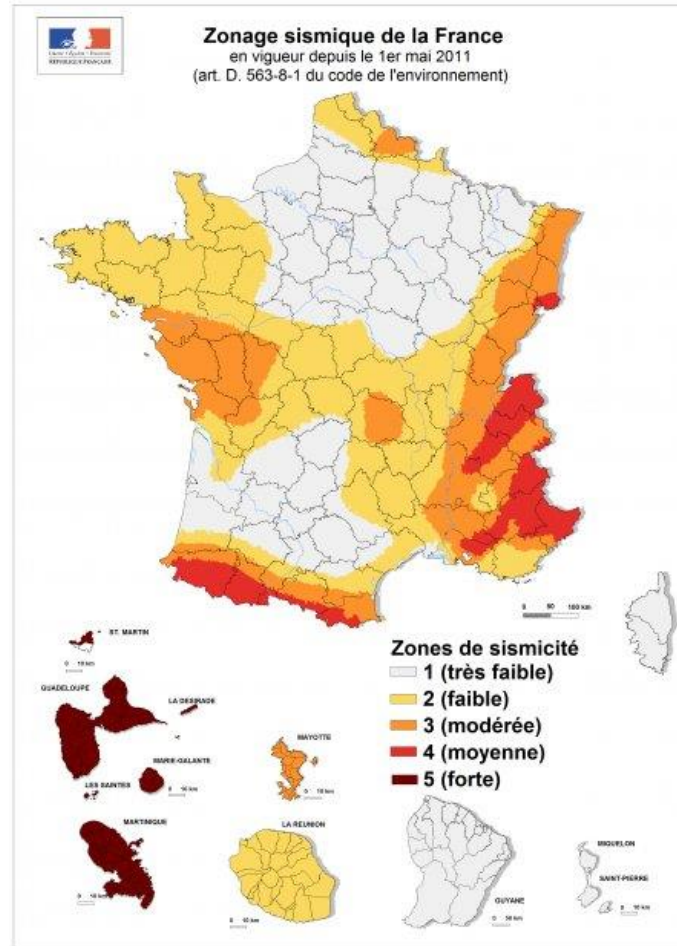
CARACTERISTIQUES

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des raz de marée ou tsunamis si leur origine est sous-marine.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque sismique est très faible dans notre micro région, en effet nous nous situons dans une zone de sismicité de niveau 1.



CONDUITE A TENIR

AVANT

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation.
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de groupement familial.

PENDANT

- Rester où l'on est :
- A l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...).

- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

LES RISQUES NATURELS

VENT VIOLENT / TEMPETE

CARACTERISTIQUES

On parle de tempêtes lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.

Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement (les chutes d'arbres des forêts, les dégâts des habitats)

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Ces dernières années, nous sommes de plus en plus confrontés à ces phénomènes de vent violent. Ces derniers font de sérieux dégâts sur l'ensemble des infrastructures.

LES MESURES DE PREVENTION

- Veille de la météo et des vigilances de Météo France
- Envoi de SMS à la population lorsqu'un épisode se prépare
- Surveillance du phénomène



Situation normale. Pas de vigilance particulière.



Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



VIGILANCE VENTS VIOLENTS



- SOYEZ ATTENTIFS si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique
- TENEZ-VOUS AU COURANT de l'évolution de la situation



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

CONDUITE A TENIR

- Limitez vos déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

RUPTURE DE BARRAGE

CARACTERISTIQUES

Un barrage est un ouvrage établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir l'eau. Il peut être artificiel ou naturel, dans le cas où il résulte de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain.

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : il peut s'agir de vices de conception, de construction ou de matériaux. Le vieillissement des installations peut en être aussi la cause.
- Naturelles : les séismes, les crues exceptionnelles, les glissements de terrain sont les principaux déclencheurs

de rupture.

- Humaines : les insuffisances des études préalables, un mauvais contrôle d'exécution, des erreurs d'exploitation, une surveillance ou un entretien insuffisants, une malveillance sont autant de risques.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Nous avons le barrage de Padula. En cas de rupture de ce barrage, le secteur concerné par la zone de submersion sera la route de San Griolo et le secteur de la rivière de l'Aliso.

Caractéristiques du barrage :

Type : terre et enrochement

Hauteur : 14 mètres au-dessus du terrain naturel

Côte d'exploitation maximale normale : 55 mètres

Capacité de retenue : 1.950 milliers de m³

Exploitant : Office de l'Équipement Hydraulique de Corse



CONDUITE A TENIR

AVANT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation.

PENDANT

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas revenir sur ses pas.

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

CARACTERISTIQUES

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. On peut observer 4 types d'effets liés à un accident de transport de matière dangereuse:

- Les effets thermiques qui sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves,
- Les effets mécaniques liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Il en résulte des lésions aux tympans, poumons, etc,
- Les effets toxiques résultent de l'inhalation, de contact ou d'ingestion d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acides, etc.). Les effets peuvent être, par exemple, un œdème du poumon

ou une atteinte au système nerveux,

- Les effets dus aux substances radioactives qui sont liés aux rayonnements ionisants qui peuvent atteindre tous organes ou organismes vivants.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est traversée par axe routier générant du transport de matières dangereuses. On peut voir circuler des véhicules de livraison de fuel domestique, de gaz (pour les particuliers) et d'hydrocarbures (pour les stations services).

LES MESURES DE PREVENTION

Le transport par route est régi par le règlement ADR du 5 décembre 1996, transcrit par l'arrêté français du 1er juillet 2001. Ce règlement concerne aussi la signalisation des véhicules, les opérations de chargement et de déchargement des marchandises. Il impose également des prescriptions techniques d'emballage, de contrôle et de construction des véhicules.



CONDUITE A TENIR

AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

PENDANT Si l'on est témoin d'un accident TMD

- Protéger : pour éviter un " sur-accident ", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à

proximité. Ne pas fumer.

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).
- Dans le message d'alerte, préciser si possible :
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
 - La présence ou non de victimes.
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
 - Le cas échéant, le numéro du produit et le code

danger.

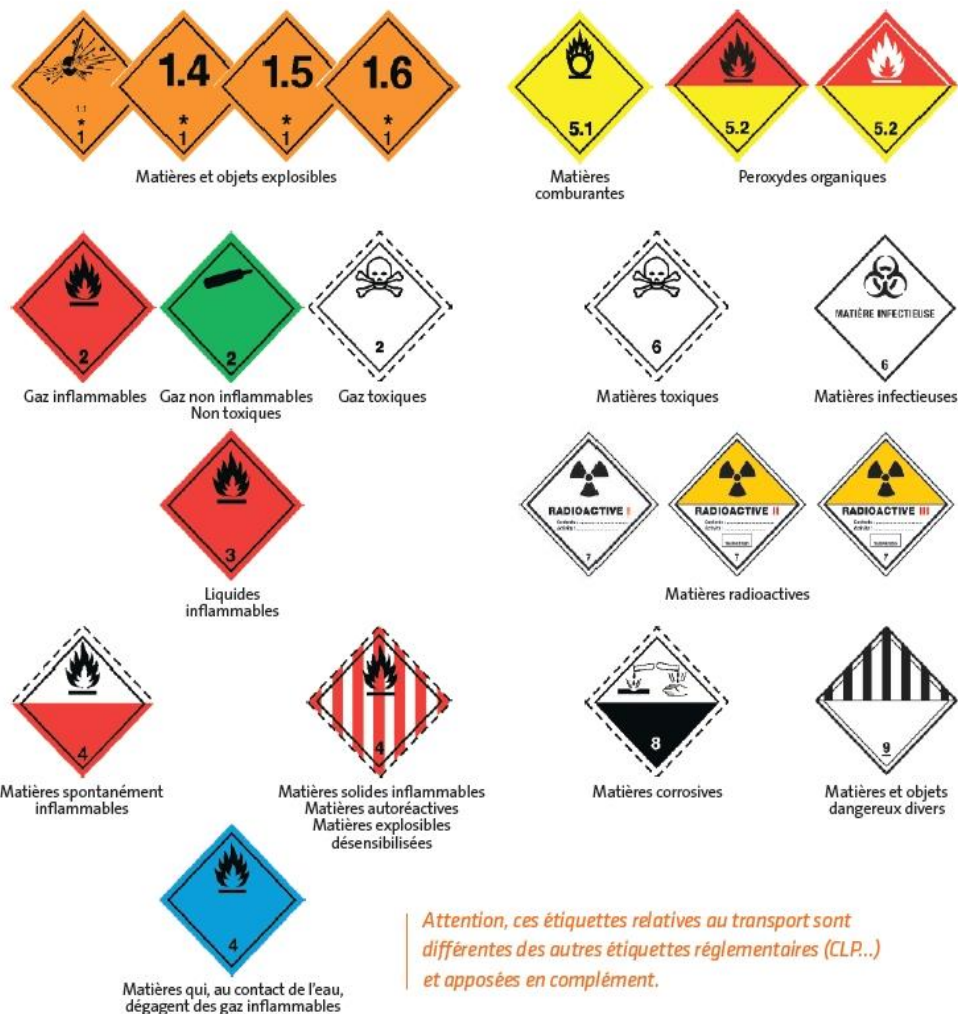
- En cas de fuite de produit : Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

L'IDENTIFICATION

Les étiquettes de danger de l'ADR

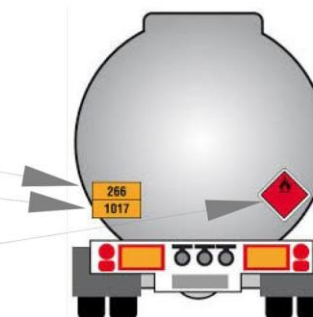


Attention, ces étiquettes relatives au transport sont différentes des autres étiquettes réglementaires (CLP..) et apposées en complément.

N° d'identification de danger

N° d'identification de la matière

Plaque étiquette



Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires
0	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Risque d'émanation de gaz
4	Inflammable
5	Liquide inflammable
6	Solide inflammable
7	Matière comburante ou peroxyde
8	Comburant
9	Matière toxique
X	Toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau

LES RISQUES SANITAIRES

LA PANDEMIE GRIPPALE

CARACTERISTIQUES

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

COMMENT SE DEVELOPPE UNE PANDEMIE ?

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'être humain.

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus

grippal se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons,
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main)
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée (> à 38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours.

CONDUITE A TENIR

AVANT

Adopter des gestes simples :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.
- Evitez les contacts avec les personnes malades.

PENDANT

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand on éternue.
- Evitez les contacts avec les personnes malades.
- Etre à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.

- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Et pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

Si vous présentez les symptômes (fièvre...) de la grippe : appelez votre médecin traitant ou le 15, ne vous rendez pas à l'hôpital directement. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.



INFOS UTILES

CONTACTS

- Sapeurs-Pompiers: 18 ou 112
- SAMU: 15
- Gendarmerie: 17
- Préfecture de la Haute-Corse: 04.95.34.50.00
- Mairie d'Oletta: 04.95.39.01.09 / merria@oletta.fr
- Cabinet médical d'Oletta: 04.95.39.06.20
- Centre anti-poisons : 04.91.75.25.25

S'ENGAGER DANS LA RESERVE COMMUNALE

Si vous voulez vous engager bénévolement dans la réserve communale de la commune, veuillez prendre contact avec nos services, soit par mail (merria@oletta.fr) , soit par téléphone (04.95.39.01.09).

LIENS INTERNET

- Mairie d'Oletta: www.oletta.fr
- Vigilance Météo France: <https://vigilance.meteofrance.com/>
- Agence Régionale de la Santé Corse: <https://www.corse.ars.sante.fr/>
- Préfecture de la Haute-Corse: <http://www.haute-corse.gouv.fr/>
- Gouvernement/Prévention des Risques Majeurs: <https://www.gouvernement.fr/risques>

S'INSCRIRE SUR LE RESEAU « INFO MAIRIE »

- Remplir le formulaire sur le site web de la mairie
ou
- Contacter l'accueil de la mairie.

